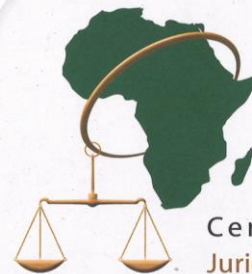


Rapport d'activités CEJA 2016

Une Afrique bâtie sur le droit!



CEJA

Centre d'Etudes
Juridiques Africaines

Rapport d'activités

CEJA 2016

Vous pouvez faire votre don par virement sur le compte :

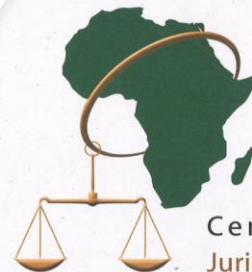
Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA)

Poste Finance

Compte: 14-364716-9

IBAN: CH10 0900 0000

BIC: POFICHBEXXX



CEJA

Centre d'Etudes
Juridiques Africaines

Table de matières

Mot du Directeur Exécutif.....	4
Bref aperçu de 2016.....	8
Le CEJA en bref.....	9
Enseignements.....	12
Le renforcement des capacités.....	14
Expériences de terrain.....	17
Partenariat du CEJA.....	24
Publications et bibliothèque.....	33
Finances.....	35

Mot du Directeur exécutif

Pour le CEJA, l'année 2016 a été celle des premiers pas avec une priorité accordée logiquement aux actions de visibilité et à la coopération avec une participation remarquée à des activités académiques, scientifiques et continentales pour lesquelles son expertise a été sollicitée.

En tant que centre d'études, le CEJA a tenu à mettre à la disposition du public, africain en particulier, ses premiers cours en ligne sur le droit africain. Ce souci de « *démocratiser* » le droit africain, encore largement méconnu, est le *leitmotiv* du CEJA car il contribue à la diffusion et à la vulgarisation des normes et sources



juridiques continentales ainsi qu'au renforcement des capacités des acteurs africains, où qu'ils se trouvent pour le

moins qu'ils aient accès à internet. C'est une des priorités du CEJA.

Toujours mû par l'impératif de diffusion de la production juridique africaine, le CEJA a mis l'accent sur les publications portant sur le droit africain et la création d'une bibliothèque numérique appelée à s'enrichir chaque année d'un nombre raisonnable de documents (législation, jurisprudence et doctrine).

L'année 2016 a été aussi significative en matière de promotion du droit africain. Tout en prenant position sur des thématiques tels que les droits de l'homme, le droit à l'environnement et la

justice, le CEJA a effectué des missions en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest auprès des autorités politiques et académiques qui ont conduit à des conférences et des accords de coopération stratégiques multiformes d'envergure.

Au niveau de la Genève internationale, le CEJA a pu développer de partenariats qui lui ont permis de participer aux sessions du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et de partager sa vision de l'Afrique avec les mécanismes onusiens, les missions permanentes africaines et d'autres Etats ainsi que la société civile.

LE CEJA a pu entamer également un partenariat fructueux avec l'Union africaine qui a abouti à l'organisation d'une conférence sur la thématique des droits de la femme retenue par l'Union africaine pour 2016. Ce partenariat s'est renforcé par la coopération avec la Commission de l'Union Africaine pour le Droit International (CUADI) ayant conduit à la publication des Actes des premiers fora de ladite Commission et la participation du CEJA au Forum d'Accra de décembre 2016.

Le CEJA a conclu d'autres accords de coopération avec des institutions

universitaires en Afrique (Cameroun, Togo, Bénin) et en Europe (Suisse, Italie et France). Des négociations sont en cours pour des accords, notamment au Canada et aux USA. Ces différents accords ont conduit à la tenue de colloques, conférences et sessions de formation visant le renforcement de capacités des acteurs africains au cours desquelles l'expertise du CEJA a été très appréciée. Il va sans dire que les efforts seront davantage fournis dans ce sens.

Le CEJA a pu produire des articles sur des thématiques d'actualité sur le continent, comme la situation des femmes, l'affaire

Hissène Habré, etc. Une telle initiative sera renforcée dans les années à venir avec une diversité d'auteurs.

Enfin, en tant que Directeur exécutif de cette jeune organisation, je ne saurais terminer sans adresser mes vifs remerciements à toute l'équipe du CEJA

(membres du Comité de direction, représentants, etc.) et les personnes de volonté qui ont consacré du temps et de l'énergie pour soutenir le CEJA tout au long de sa première année d'existence.

Dr Ghislain Patrick Lessène



Equipe

6 co-fondateurs
2 membres du personnel
4 membres du Comité de direction
3 représentants dans le monde

Promotion

6 missions de promotion dans le monde
10 communications et prises de position

Enseignements

Droit et pratique de l'Union africaine
Droit de la détention en Afrique

Partenariat

10 accords de coopération

Renforcement des capacités

7000 personnes informées
60 diplomates africains formés

Publications

30 articles divers
1 bibliothèque

Présentation

Le CEJA est une entreprise d'intérêt commun visant à dynamiser les multiples initiatives et actions portées par différentes institutions et les africains dans le domaine juridique en Afrique en vue d'un meilleur rayonnement international. Le CEJA a vocation, par le développement d'actions nouvelles et d'envergure, de renforcer l'Etat de droit en Afrique en dotant les Etats d'acteurs compétents et rompus aux questions juridiques afin de faire face aux nombreux défis se posant en termes d'effectivité du droit. Il vise in fine à contribuer à la

création d'une culture de paix et du respect du droit sur le continent africain.

Missions du CEJA

Le Centre d'études juridiques africaines (CEJA) vise à promouvoir :

- l'enseignement et la large diffusion du droit africain et de l'intégration africaine ainsi que leurs incidences sur le développement du continent
- le renforcement des capacités des acteurs africains dans le domaine du droit africain et du droit international.
- l'accès facilité au droit africain.

Equipe du CEJA en 2016

Comité de direction

- Dr Ghislain Patrick LESSENE,
Directeur Exécutif
- Dr Djacoba Liva
TEHINDRAZANARIVELO,
Directeur académique
- Dr Chantal Cecile DUCLAUX-
MONTEIL OTT, Coordonnatrice de
recherches
- Prof. Moïse Makane MBENGUE,
Chargé des relations externes.

Représentants

- M. Abdoulaye Nazaire
GNIENHOUN,
Nations Unies / Union africaine
- M. Balthazar NZIRAKISHIMIRIZO,
Région des Grands Lacs
- Prof. Amissi M. MANIRABONA,
Canada
- Maître Catherine TASTE, France

Membres fondateurs

- Dr Ghislain Patrick LESSENE
- Dr Djacoba Liva
TEHINDRAZANARIVELO
- Dr Chantal Cecile DUCLAUX-
MONTEIL OTT
- Prof. Moïse Makane MBENGUE
- Dr Appolinaire De SABA
- Maître Mourad BEN DHIAB



Les Enseignements : Former au droit

Les formations à distance (e-learning) du CEJA sont focalisées sur le droit et la pratique des États et organisations internationales africains, tout en montrant leur valeur ajoutée ainsi que leurs différentes perspectives par rapport à la pratique des autres continents.

Les cours sont dispensés par des enseignants de haut niveau (tant académique que pratique) intervenant en Afrique, Europe et au Canada.

Droit de l'Union africaine



Union Africaine

Le cours « Droit de l'Union africaine et pratique africaine » a pour objectif principal de permettre aux participants d'acquérir une solide connaissance des règles de fonctionnement de l'Union africaine et des principes fondamentaux du droit de l'Union africaine.

Le droit africain comprend les règles de droit sur lesquelles est fondée l'UA et les règles qu'elle édicte. Lato sensu, le droit de l'Union africaine suppose également les règles pertinentes qui viennent des conventions ratifiées par les États membres de l'organisation.

Droit de la détention en Afrique



Le cours « Droit de la détention en Afrique » vise principalement à favoriser la maîtrise et la mise en œuvre des droits fondamentaux dans les lieux de détention africains en vue d'améliorer les conditions de privation de liberté.

La formation porte sur les sources internationales et africaines du droit de la détention, les décisions des mécanismes internationaux et régionaux, un état des lieux des lieux de détention sur le continent africain, la prévention de la torture, les conditions carcérales et le statut du personnel pénitentiaire, les mesures alternatives à la privation de liberté. L'accent est mis sur l'acquisition des notions de base et l'analyse des pratiques carcérales.

Le renforcement des capacités : Une compétence reconnue

Comme l'a si bien relevé l'illustre leader africain Nelson Mandela : « *L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde* ». Convaincu de cela, le CEJA a mis l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs africains en contribuant à un certain nombre de formations visant au renforcement des capacités des acteurs africains.

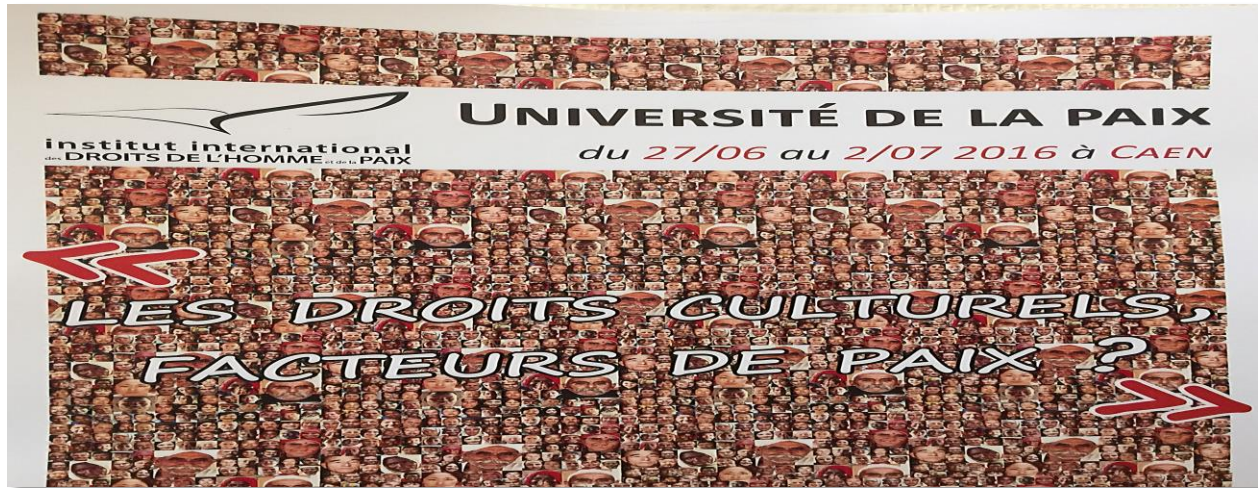
En mai 2016, le CEJA a participé à l'Ecole des droits de l'homme 2016 portant sur les « **Droits culturels** » co-organisé par l'Institut international des droits de l'homme et de la paix de Caen, Normandie (France) et le Musée canadien des droits de la Personne de Winnipeg, Manitoba (Canada). Le CEJA a analysé la question de

la protection des biens culturels et celle de l'obligation de l'Etat de préserver l'identité culturelle des minorités.



En juin 2016, le CEJA a participé à l'Université de la Paix qui s'est tenue à Caen, France sur le thème « **Droits culturels, Facteurs de paix ?** ». Cette rencontre a réuni plus de 23 participants

de 18 à 25 ans venant de 10 pays, notamment le Maroc, Madagascar, le Togo, la Guinée, le Canada, la Macédoine, la Russie et la France.



En septembre 2016, le CEJA est intervenu lors de la session de formation sur “ **La bonne gouvernance et la migration pour diplomates camerounais** ” qui s’est tenue à Genève, Suisse. Le CEJA a animé le cours « **Systèmes politiques nationaux** ».



En décembre 2016, le CEJA a pris part à la session de formation sur « **Les Systèmes politiques nationaux** » organisé par le Geneva Centre for Security Policy (GCSP) à l’intention de diplomates de la République de Guinée.



Expérience du terrain : Un accueil chaleureux

Fondé par des Africains de la diaspora, la question de l'accueil du CEJA par les institutions continentales était cruciale. Les premières missions de promotion effectuées ont démontré la pertinence du CEJA. Tant en Afrique du Nord qu'en Afrique subsaharienne, le CEJA a reçu un accueil très chaleureux et enthousiaste de la part des institutions politiques, académiques et de la société civile.

C'est ainsi que le CEJA s'est rendu en Tunisie en mai 2016, au Togo en novembre 2016, au Bénin et au Ghana en décembre 2016. Dans ces pays, le CEJA a tenu des conférences et des réunions de sensibilisation sur la pertinence et le rôle du droit dans le développement du continent.

Tunisie

En mai 2016, le CEJA a été reçu par l'équipe de l'Unité de recherche en droit international, Juridictions Internationales et Droit Constitutionnel Comparé de la Faculté de Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université Carthage de Tunis. Il a été convenu une collaboration dans les domaines académique et scientifique et la mobilité des chercheurs.



Une Afrique bâtie sur le droit !

Togo

Faculté de Droit de Lomé

En novembre 2016, le CEJA a effectué une mission à Lomé, Togo. Convaincu de l'importance du CEJA pour un accès effectif au droit et du renforcement du

niveau des étudiants togolais en droit africain, le Professeur Wolou Komli, Doyen de la Faculté de Droit de Lomé, s'est montré très favorable aux objectifs du CEJA et a animé avec le Directeur du CEJA une série de conférences sur le droit en Afrique et les activités du CEJA.



Une Afrique bâtie sur le droit !

***Direction de l'Accès au Droit du
Ministère de la Justice chargé des
relations avec les institutions de la
République du Togo***

En novembre 2016, le CEJA a été reçu par M. Tchagnao Mama-Raouf, Directeur de la Direction de l'Accès au Droit et à la Justice et son équipe composée de MM. Yves Tambalo Karo et Jacob Dowou. Les discussions ont porté sur la nécessité d'une large diffusion du droit africain au niveau de la population en vue d'un accès effectif à la justice. Par ailleurs, le Directeur a relevé l'importance du CEJA qui permettra non seulement de

décloisonner le droit africain en donnant accès aux textes et documents africains, mais aussi en renforçant les capacités des acteurs africains dans le domaine juridique.



Cour Suprême du Togo

Le CEJA a pu s'entretenir avec M. Kodjo Woayi le Secrétaire général de la Cour Suprême du Togo en novembre 2016. Ce dernier a salué la création du CEJA et a exprimé la détermination de la Cour Suprême a contribué au rayonnement du droit africain en mettant à la disposition du CEJA la jurisprudence des juridictions togolaises et en participant aux activités visant au renforcement des capacités des magistrats togolais.



Association Justice Accessible Togo (AJA -Togo)

En novembre 2016, Le CEJA a tenu une réunion avec l'Association Justice Accessible Togo (A.J.A-Togo), ONG comprenant des professionnels du droit, notamment des greffiers togolais, qui vise à faciliter l'accès à la justice et aux documents officiels tels que les actes de naissance et les jugements supplétifs tout en aidant les justiciables à mieux comprendre le fonctionnement de la justice.

Bénin

Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Abomey- Calavi

En décembre 2016, le CEJA a été reçu par le Professeur Joël Frédéric Aïvo, Doyen et le Professeur Eric Montcho-Agbassa, Vice-Doyen de la Faculté de droit et de Science Politique (FADESP) de l'Université d'Abomey-Calavi. Les débats ont porté sur l'accès aux travaux universitaires réalisés au sein de la faculté, l'organisation commune de colloques et activités académiques, notamment les cours d'été.



Chaire Unesco des droits de la personne humaine et de la démocratie

En décembre 2016, le Professeur Noël Gbaguidi, Titulaire de la Chaire Unesco des droits de la personne et de la démocratie, a accordé une audience à la délégation du

CEJA qui a porté sur l'organisation de l'Ecole des droits de l'homme pour la jeunesse, les sessions régionales de renforcement des capacités des acteurs ouest-africains, la mise à disposition des travaux de recherches effectués au sein de la Chaire.



Une Afrique bâtie sur le droit !

Partenariat du CEJA : Une coopération multiforme

En 2016, l'expertise du CEJA a été sollicitée dans le cadre d'activités scientifiques en Afrique et ailleurs. De même, le CEJA a répondu favorablement aux demandes de coopération formulées par différentes institutions visant à la réalisation de projets en Afrique.

Activités menées en coopération

31^{ème}, 32^{ème} et 33^{ème} session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

En mars, juin et septembre 2016, le CEJA a pris part aux travaux des 31^{ème}, 32^{ème} et 33^{ème} sessions du Conseil des droits de

l'homme des Nations Unies qui se sont tenues à Genève et qui ont examiné la situation des droits de l'homme dans un certain nombre d'Etats africains.

Le CEJA a rencontré Mme Marie-Thèrese Keita Bocom, Experte indépendante des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en République Centrafricaine ainsi que les représentants du groupe Africain aux Nations Unies. Les discussions ont porté sur les actions visant à l'instauration de l'état de droit sur le continent et l'implication de la diaspora africaine dans cette entreprise.



Colloque « Droit international et Politique étrangère »

En avril 2016, le CEJA a été invité au colloque sur le « ***Droit international et la Politique étrangère*** » qui s'est tenu à Tunis, Tunisie. Co-organisé par l'Unité de recherche en droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel comparé de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Carthage, Tunis, et la Fondation allemande Konrad Adenauer Stiftung Tunisie, le colloque a été l'occasion d'analyser l'état de l'ordre politique international actuel à la lumière des changements politiques et stratégiques récents. L'intervention du

CEJA a porté sur «**Société civile africaine et droit international**».



Geneva Academy Wednesday

En avril 2016, le CEJA a pris part au Geneva Academy Wednesdays qui était

consacré à la situation du Burundi. La thématique « **Burundi – no peace without justice?** » a permis d'étudier le contexte politico-social, les enjeux de la justice transitionnelle ainsi que les efforts de la communauté internationale pour une résolution rapide et durable de la crise actuelle.



2^{ème} colloque international sur le droit de l'environnement en Afrique

En juillet 2016, le CEJA a participé au deuxième colloque international sur le droit de l'environnement en Afrique qui a eu lieu à Rabat, Maroc. Cette importante rencontre, qui s'est tenue en amont de la Cop 22, a réuni une centaine de participants venant de l'Afrique, du Brésil du Canada et de la France. Le CEJA a développé la thématique « **Les implications juridiques de l'Accord de Paris sur les droits des femmes en Afrique** ».



Conférence Droits de la femme

Dans le cadre de la célébration de l'année 2016 proclamée par l'Union africaine comme celle des droits de l'Homme en Afrique, avec un focus sur les droits de la Femme, le CEJA et Espace Afrique International ont organisé conjointement

en septembre 2016 au Palais des Nations de l'ONU à Genève, une conférence portant sur « **Les droits de la femme en Afrique: Défis et perspectives** ». Celle-ci était placée sous les hauts auspices de son Excellence l'Ambassadeur Jean- Marie Ehouzou, Représentant de la Délégation de l'Union africaine auprès de l'ONU et des Organisations internationales à Genève.

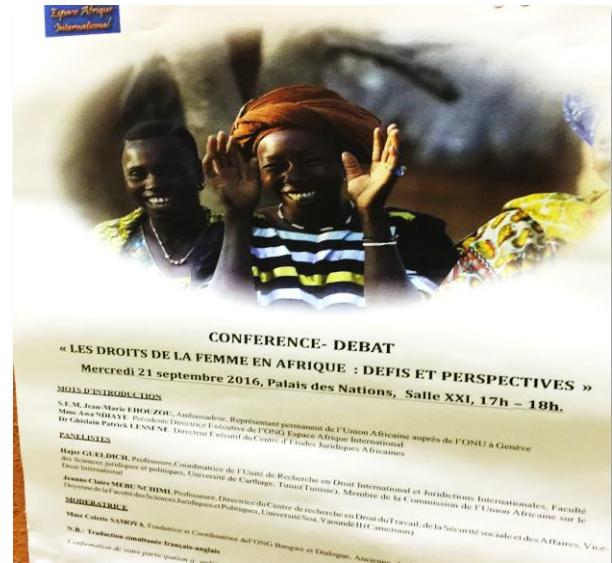


Table ronde EPU Togo

En octobre 2016, le CEJA et le Centre International de Conseil, de Recherche et d'expertise en droits de l'Homme (CICREDHO) ont organisé à la Maison des Associations à Genève, une table Ronde « ***EPU Togo : Après l'examen, le défi de la mise en œuvre des recommandations*** » visant à l'analyse des propositions concrètes pour la mise en œuvre effective des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel (EPU) formulées lors de la présentation du rapport national par le Togo.



Conférences au Togo

Du 28 au 30 novembre 2016, le CEJA a animé une série de conférences sur le droit en Afrique et les activités du CEJA à l'intention des enseignants et étudiants de la faculté de droit de Lomé.



droit africain en raison des difficultés d'accès aux textes, jurisprudences et à la doctrine en Afrique ainsi que les solutions proposées par le CEJA (mise à disposition gratuite du droit africain, meilleure visibilité de la production juridique africaine, renforcement des capacités des acteurs africains, etc.) ont été mis en exergue.

Conférence au Bénin

Le 1^{er} décembre 2016, Le CEJA a animé une conférence portant sur « **Une Afrique bâtie sur le droit : la contribution du CEJA** » au cours de laquelle la nécessité de l'Etat de droit, base du développement du continent, la méconnaissance actuelle du



Forum de la Commission de l'Union Africaine pour le droit international (CUADI)

Du 5 au 6 décembre 2016, le CEJA a participé au 5ème Forum de la CUADI qui s'est tenu à Accra, Ghana et qui portait sur « ***Le rôle de l'Afrique dans le développement du droit international*** ». Cette participation visait au renforcement de la coopération entamée en octobre 2015 lors du 4ème Forum du Caire, Egypte. Au cours dudit Forum, le CEJA a analysé la thématique « ***La coopération CUADI-CEJA : Pour un renforcement du rôle de l'Afrique dans le développement du droit international et du droit africain*** »



Une Afrique bâtie sur le droit !

Accords de coopération

L'accueil favorable réservé au CEJA se mesure à l'aune des accords de coopération déjà conclus et des accords en cours de négociation avec certaines institutions.

En 2016, le CEJA a conclu dix (10) accords de coopération avec des partenaires institutionnels en Afrique et en Suisse

(universités, ministères de la justice, ONG, etc.).

Des accords de coopération sont en cours de négociation avec certaines institutions avec qui le CEJA mène déjà des activités scientifiques ou de projets visant l'effectivité du droit en Afrique.

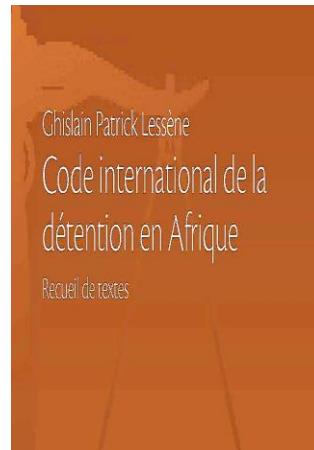


Publications et bibliothèque : Des lendemains prometteurs

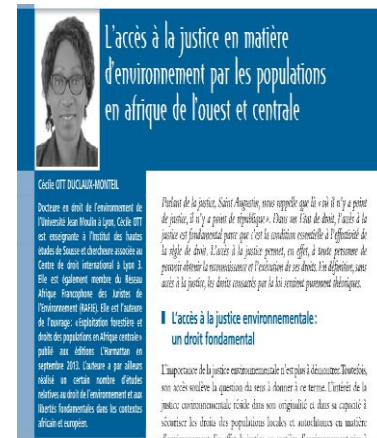
En 2016, le CEJA a produit un certain nombre d'articles sur les actualités juridiques africaines tels que la journée internationale de la femme et le verdict des Chambres extraordinaires africaines concernant l'ancien dictateur Hissène Habré.



Le CEJA a publié les Actes des trois premiers foras de la Commission de l'Union Africaine pour le Droit International (CUADI). Il compte donner une plus grande visibilité à la production juridique africaine en publiant des auteurs du continent.



Une Afrique bâtie sur le droit !



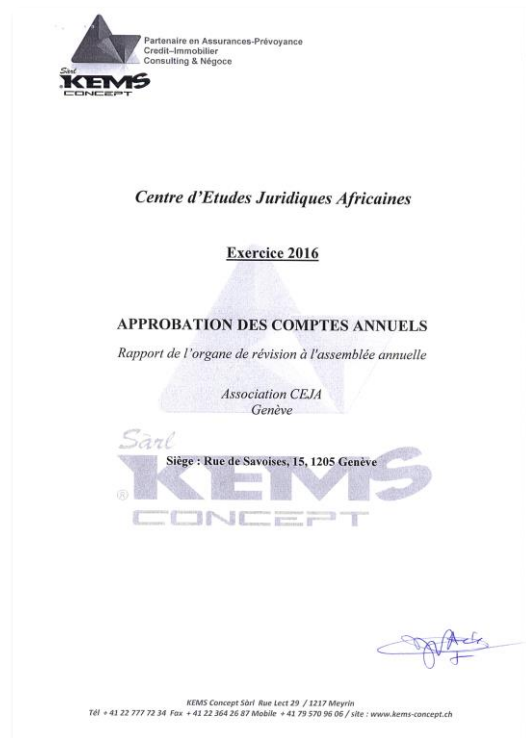
Le CEJA a également lancé une bibliothèque numérique consacré au droit africain. Celle-ci ambitionne de mettre à la disposition du public les législations, les décisions de justice et la doctrine

spécifique au continent africain. En raison de sa vocation évolutive, la bibliothèque sera régulièrement mise à jour avec l'apport de partenaires nationaux du CEJA.



Finances : Pour une consolidation

En 2016, les actions du CEJA ont été financées principalement par les fonds reçus de la CUADI pour la publication des Actes des trois premiers foras et des contributions personnelles des fondateurs qui, pour certains, ont assuré la prise en charge des coûts des missions en Afrique et des frais de fonctionnement. Il va sans dire que pour la réalisation d'actions d'envergure à venir, le CEJA a besoin du soutien de ses partenaires et de nouveaux donateurs institutionnels et/ou privés.





Partenaire en Assurances-Prévoyance
Crédit-Immobilier
Consulting & Négoc

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Chers membres,

En notre qualité d'organe de révision des comptes de votre association et conformément aux dispositions de ses statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2016**.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Toutes facilités nous ont été accordées pour mener à bien notre mission, notamment pour procéder aux contrôles et investigations que nous souhaitons effectuer.

Les comptes arrêtés au **31 décembre 2016** font apparaître un total de bilan de **13'495.16 CHF** et un bénéfice net comptable de **863.55 CHF**, et constituent le reflet sincère de l'activité de l'association au cours de l'exercice.

Notre contrôle a été effectué selon les normes reconnues de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KEMS CONCEPT SARL
N. GUESSAN Ryan K.

Fait à Genève, le 14 juillet 2017

Annexes : Comptes annuels (Bilan et compte de pertes et profits)

KEMS Concept Sarl Rue Lect 29 / 1217 Meyrin
Tél + 41 22 777 72 34 Fax + 41 22 364 26 87 Mobile + 41 79 570 96 06 / site : www.kems-concept.ch

14.07.17 16:05

Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA) - 2016

Page 1

Bilan final

01.01.16 - 31.12.16

Actif			Passif		
1	Actifs	13'495.16	2	Passifs	13'495.16
10	Actifs circulants	6'576.46	20	Capitaux étrangers à court terme	707.70
100	Trésorerie	6'576.46	200	Dettes à court terme	707.70
1000	Caisse	0.00	2000	Créanciers-fournisseurs	707.70
1010	Compte PostFinance	6'576.46	24	Capitaux étrangers à long terme	11'923.91
14	Actifs immobilisés	6'918.70	240	Dettes à long terme portant intérêt	11'923.91
150	Immobilisations corporelles meubles	6'918.70	2400	Dettes bancaires à long terme	11'923.91
1510	Mobilier et installations	5'418.70	28	Capital de l'organisation	863.55
1520	Informatique, systèmes de communication	1'500.00	287	Bénéfice ou perte reporté	863.55
			2979	Bénéfice ou perte de l'exercice	863.55
		13'495.16			13'495.16

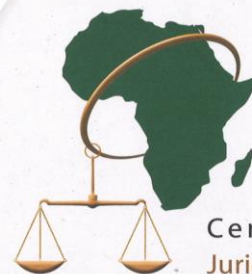
Pertes et Profits

01.01.16 - 31.12.16

Charges			Produits		
4	Charges directes d'exploitation	19'614.30	3	Produits nets des ventes de biens et de pr	33'519.71
440	Charges des projets	19'614.30	310	Subventions	33'519.71
4405	Charges de prestations de tiers	19'614.30	3130	Subventions - Africa Union	33'519.71
6	Autres charges d'exploitation	13'041.86			
60	Charges de locaux	1'200.00			
6000	Loyers pour locaux de tiers	1'200.00			
61	Entretien, réparations, remplacements (ERR)	749.60			
6130	ERR installations de bureau	749.60			
65	Charges d'administration et d'informatique	3'734.68			
6500	Matériel de bureau, imprimés, photocopies et	1'750.73			
6510	Téléphone, Internet, frais de port	841.95			
6530	Honoraires pour fiduciaire et conseil	1'000.00			
6550	Autres dépenses administratives	342.00			
66	Charges de publicité	4'940.58			
6610	Imprimés publicitaires, matériel de publicité	421.50			
6640	Frais de déplacement, service à la clientèle	4'519.08			
68	Amortissements des immobilisations corpor	2'306.00			
6820	Amortissement sur actifs meubles	2'306.00			
69	Charges et produits financiers	111.00			
6940	Autres charges financières	111.00			
	Différence (bénéfice)	863.55			
		33'519.71			33'519.71



Une Afrique bâtie sur le droit!



CEJA

Centre d'Etudes
Juridiques Africaines